

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2020

Le Conseil municipal s'est réuni le mercredi 29 janvier à 20 h 15 sous la présidence de Monsieur Daniel FRARD, Maire.



Monsieur le Maire débute la séance en proposant de passer les points concernant les provisions pour risques des budgets Ville et Eau avant le vote du budget primitif et indique qu'un point a été ajouté à l'ordre du jour concernant l'appel à projets « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux » et « Dotation de Soutien à l'Investissement Local ».

Sans opposition sur cette proposition, Monsieur le Maire poursuit avec l'adoption du compte-rendu du Conseil municipal du mercredi 18 décembre 2019. Il indique que Mme Agnès LANGLOIS souhaitait que les étapes de brossage de dents et lavage de mains non mentionnées soient rajoutées dans la convention entre l'Education Nationale et la Ville pour la mise en place de petites dépenses. Monsieur le Maire propose de prendre en compte cette demande dans le compte rendu.

Le Conseil municipal adopte, à la majorité moins une abstention, le compte-rendu du 18 décembre 2019 ainsi complété.



Au titre des Finances, Monsieur le Maire aborde le tableau des subventions 2020.

Depuis le dernier Conseil municipal, des demandes de subventions ont été étudiées par les différentes commissions.

Cela concerne :

- Le COS pour 18 300 €
- Zest et Cie pour 3 000 €
- La prévention routière pour 200 €
- Le COV pour 427 000 €

Le Conseil municipal est invité à débattre sur la base de ces propositions approuvées par les commissions compétentes.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, ces propositions.



Monsieur le Maire poursuit avec la **Convention d'objectifs 2020 pour le COV.**

Du fait que le COV bénéficie d'une subvention supérieure à 23 000 €, il y a lieu de passer une convention avec cette association.

Il est à noter que le club s'engage sur un certain nombre d'actions en direction des quartiers défavorisés et en direction des personnes nécessitant un accompagnement sportif, envers les enfants en surpoids et les personnes en situation de handicap.

Ces actions s'ajoutent à celles déjà mises en place en direction des scolaires et par le développement d'activités nouvelles ouvertes à tous.

La subvention d'un montant de 427 000 € sera versée en 8 fois, soit 53 375 € par versement.

Cette convention est soumise à l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer la convention à intervenir avec le Club Omnisport de Vernouillet.



Monsieur le Maire poursuit avec les **provisions pour risque sur le Budget de la Ville**.

Quatre provisions sont proposées sur des potentielles contestations de décisions prises par la Ville.

Pour couvrir les risques de frais correspondants à la contestation d'un agent mis à la retraite pour invalidité après avis de la Commission de réforme compétente, il est proposé la mise en place d'une provision pour risques à hauteur de 5 000 €.

Le Conseil municipal accepte, à la majorité et une abstention.



Pour couvrir les risques de frais de justice correspondant à la contestation d'un agent sur des éléments financiers dans le cadre du transfert de la piscine à l'Agglomération du Pays de Dreux, il est proposé la mise en place d'une provision pour risques à hauteur de 5 000 €.

Le Conseil municipal accepte, à la majorité et une abstention.



Pour couvrir les éventuelles demandes d'admission en non-valeur qui seront présentées en 2020 par le Trésorier, il est proposé la mise en place d'une provision pour risques à hauteur de 3 000 €.

Cette disposition est une reconstitution de la provision effectuée en 2019.

Le Conseil municipal accepte, à la majorité et une abstention.



Pour couvrir les frais d'avocat et les autres dépenses liés à la gestion du dossier du Gymnase Marcel Pagnol, il est proposé la mise en place d'une provision pour risques à hauteur de 10 000 €.

Le Conseil municipal accepte, à la majorité et une abstention.



Monsieur LAMRINI demande la parole et se demande si la provision de 10 000 € pour les frais d'avocat va être suffisante du fait que le gymnase doit être complètement reconstruit.

Monsieur le Maire indique que cette provision viendra en accompagnement de notre défense dans ce dossier. La Ville de Vernouillet, victime d'un désaccord entre entreprises attributaires d'un marché, doit se défendre pour faire valoir ses droits. La dite provision est ouverte à cet effet.

Monsieur le Maire indique que cette affirmation ne correspond en rien aux travaux en cours menés par l'expert désigné par le Tribunal administratif suite à la requête de la Ville.

Monsieur LAMRINI indique que la solution aurait été de payer 200 000 € pour finir les travaux et se retourner contre l'architecte et le constructeur ensuite.

Monsieur le Maire infirme les dires de M. LAMRINI en précisant que d'après l'expert, en attendant ses écrits, celui-ci précise que les études de faisabilité n'étaient pas bonnes et que 200 000 € n'aurait sans doute pas suffi.

Concernant les provisions pour risques du budget de l'eau, il est proposé de reconduire la somme de 30 000 € pour faire face aux risques d'impayés et pour reconstituer la provision.

Le Conseil municipal accepte, à la majorité et une abstention.



Les budgets 2020, point central du Conseil municipal, sont ensuite abordés. Monsieur le Maire évoque brièvement l'environnement global évoqué lors du Rapport d'Orientations Budgétaires.

Après avoir précisé que celui-ci s'équilibre à 16 893 481 € en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement et à 4 371 887 € en investissement.

Monsieur le Maire propose une analyse détaillée du budget 2020 par une présentation vidéo. La présentation du budget principal Ville 2020 débute par la section de fonctionnement et ses recettes.

Au titre des dotations versées par l'Etat, les inscriptions suivantes sont proposées :

- Dotation forfaitaire	1 229 633 €
- DSUCS	2 546 226 €
- DNP	330 188 €
Total	4 106 047 €
- DPV	377 089 €
- DETR	23 100 €

Monsieur le Maire précise que les montants de la DPV et de la DETR correspondent aux sommes accordées en 2019. Quant aux autres dotations, elles sont inscrites au niveau de l'an passé au regard du vote de la Loi de Finances 2020.

La DSU sera notifiée en hausse et le complément de recettes intégré lors du budget supplémentaire.

Au titre de la fiscalité, Monsieur le Maire rappelle qu'il est proposé de reconduire les taux, à savoir :

- Taxe d'habitation 16.59 %
- Taxe foncière Bâti 25.96 %
- Taxe foncière Non Bâti 47.56 %

Il précise que le produit des 3 taxes pour 2020 est d'un montant de 5 962 000 € comprenant la revalorisation et l'évolution des bases.

A ce produit, s'ajoute l'attribution de compensation versée par l'Agglomération depuis sa création. Celle-ci a évolué au fil de l'évolution des compétences transférées.

Elle s'élève à 2 487 931 €.

Les produits des services, les subventions et participations constituent un pôle de recettes lié à un ensemble de services à la population.

Les produits des services et les valorisations s'élèvent à 1 245 962 €. L'évolution par rapport à 2018 et 2019 tient à la disparition des valorisations COV et ALEV.

Les subventions et participations s'élèvent à 1 702 288 €.

Elles ont connu entre 2018, 2019 et 2020 une évolution liée en particulier à l'intégration de l'activité Petite Enfance au Budget de la Ville, ceci se traduisant, par ailleurs, par une baisse de la subvention du CCAS.

L'ensemble de ces deux postes reste stable par rapport à l'an passé.

Les autres recettes sont présentées en complément de ces postes principaux. L'ensemble des recettes proposées s'élève à 16 893 481 €.



Au titre des dépenses de fonctionnement, Monsieur le Maire aborde les dépenses de personnel.

Il s'agit de la principale dépense du budget de fonctionnement.

Il est proposé d'inscrire une somme de 10 220 000 €. Celle-ci intègre l'évolution liée au GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et s'appuie sur un engagement de maîtrise de la masse salariale. Monsieur le Maire indique, à ce titre, que la dépense inscrite pour 2019 s'est établie à 10 151 810 €.

Il rappelle également que la masse salariale a connu une évolution importante entre 2018 et 2019 liée à différents mouvements : intégration du service Petite Enfance, intégration des activités Enfance - Jeunesse portées par l'ALEV, transfert de la Piscine. Ces événements ont impacté non seulement la masse salariale mais aussi d'autres postes du budget.

Au titre des dépenses de fonctionnement, les dépenses d'eau, d'énergie et de carburant sont proposées à hauteur de 720 000 €, à la hauteur des dépenses 2019.

Les crédits de fonctionnement des services s'élèvent à 2 205 228 €. Ils sont en hausse par rapport aux estimations du Rapport d'Orientations Budgétaires. Ceci s'explique par des dépenses liées principalement à la migration informatique vers Office 365 de l'ensemble des postes mais aussi aux dépenses liées à la sécurité des réseaux et à la protection des données, dépenses auxquelles s'ajoutent celles liées à la natation scolaire et à des marchés d'entretien des espaces extérieurs.

Les autres dépenses, intérêts de la dette, amortissement, permettent d'envisager un virement prévisionnel de 1 042 103 € au bénéfice de la section d'investissement. Cette somme intègre 400 188 € de Dotations (DPV et DETR).

Avant d'aborder la section d'investissement, Monsieur le Maire fait un point sur la dette communale.

Celle-ci comporte 43 lignes d'emprunts pour le budget Ville, Eau, CCAS, un encours total de 11 343 990 € soit 893 € par habitant, une échéance au capital de 1 158 000 € soit 91 € par habitant et une capacité de désendettement de 4,84 ans.

Comparés aux moyennes nationales des Villes de la même strate de population, ces chiffres reflètent la bonne tenue de ce poste budgétaire.

Monsieur le Maire évoque ensuite la capacité d'autofinancement de la section d'investissement au regard des chiffres de clôture estimés pour 2019 :

Excédent brut de fonctionnement	2 078 804 €
Résultat de fonctionnement	1 697 869 €
Capacité d'autofinancement brute	2 285 462 €
Capacité d'autofinancement nette	1 140 462 €

A noter que les excédents dégagés ainsi que la capacité d'autofinancement nette progressent par rapport à 2018 et aux exercices 2016 et 2017.



Monsieur le Maire évoque ensuite la section d'investissement. Celle-ci s'équilibre à hauteur de 4 371 887 €.

Au titre des recettes, réserves et dotations, ventes, amortissement et virement prévisionnel s'élèvent à 2 571 887 €.

Au regard des dépenses, elles se complètent d'un emprunt de 800 000 € pour les dépenses d'équipement de la Ville, et d'1 000 000 € de fonds de concours correspondant à l'engagement de la ville pour les travaux de réhabilitation de la piscine, cette somme étant appelée au fil de la mise en œuvre des travaux.

Au titre des dépenses outre le remboursement du capital des emprunts à 1 158 000 € et les fonds de concours pour la piscine à 1 000 000 € et à 288 000 € pour Territoires d'Énergie 28 au titre des travaux d'enfouissement de la rue Armand Dupont, celles-ci sont consacrées aux dépenses d'équipement.

Monsieur le Maire précise qu'à ce jour, aucune dépense nouvelle n'est inscrite pour des travaux au gymnase Marcel Pagnol en attente du rapport de l'expert puis de la décision du Tribunal administratif que la Ville a saisi.

Il rappelle qu'une somme de 70 000 € a été budgétisée en 2019 et qu'elle pourra être inscrite en report au budget supplémentaire 2020.



Les travaux d'investissement programmés sont les suivants :

Abondement toiture Jules Vallès	442 083 €
Climatisation PIST	76 320 €
Démolition Maison Quartier Tabellionne	110 280 €
Sécurisation des abords des écoles	37 275 €
Mise aux normes PMR des équipements QPV	61 320 €
Bâtiment Mille-Club	138 600 €
Aménagements des abords du Terrain Louis	185 000 €
Pour un total de	1 050 878 €

Les subventions acquises pour les projets programmés sont réparties comme suit :

Abondement toiture Jules Vallès	186 958 €
Climatisation PIST	50 880 €
Démolition Maison Quartier Tabellionne	73 520 €
Sécurisation abords écoles	24 850 €
Mise aux normes PMR Equipements QPV	40 880 €
Bâtiment Mille-Club	23 100 €
Aménagement abords Terrain Louis	20 423 €

Les autres travaux concernent la réfection de la charpente de l'école J. Vallès, l'étude pour remise en état des trottoirs, de la chaussée et du mobilier urbain de la rue Armand Dupond, l'étude pour la remise en état de voirie, sécurisation des cheminements piétons et effacement des réseaux rue Nicolas Robert, en partenariat avec Territoires d'Energie et la réfection de la 2^{ème} cour à l'école Gérard Philippe.

Des fonds de concours sont à prévoir pour les travaux piscine et l'effacement des réseaux pour la rue Armand Dupont comme indiqué précédemment.

Au titre du NPNRU, les études seront lancées et réalisées afin de commencer à mettre en œuvre les projets retenus dans la convention ANRU signée en novembre dernier.



Le budget annexe de l'eau 2020 intègre le transfert de la compétence vers l'Agglo du Pays de Dreux à partir du 1^{er} janvier 2020 ainsi que la convention de gestion signée qui confirme la gestion quotidienne du service à la Ville.

Le budget de fonctionnement s'élève à 1 375 705 € qui s'appuie sur la base de 850 000 m³ achetés et 635 000 m³ vendus.

Le budget d'investissement s'élève à 380 000 €, section prévoyant le renouvellement de compteurs, de branchements en plomb et de travaux de modernisation du réseau, rue du Pasteur Martin Luther King pour 150 000 €.

Le budget de la ZA Bonsecours est un budget réduit à sa plus stricte expression. Il reste un terrain à vendre et une antenne de Voirie Réseaux Divers pour compléter la viabilisation du dit terrain. Il ne nécessite aucune inscription budgétaire pour 2020.

Le budget de la ZAC Bois du Chapitre est un budget qui intégrera le remboursement du capital emprunts compensé par la vente des terrains de la tranche 3. Il intègre les dépenses d'étude nécessaire au lancement de l'aménagement de la tranche 4.



Monsieur le Maire fait part des dépenses et recettes des budgets du CCAS et de la Caisse des Ecoles pour lesquels la Ville apporte sa contribution à hauteur de 509 589 € pour le CCAS et 222 000 € pour le CCAS.

En conclusion, Monsieur le Maire rappelle les objectifs de l'équipe municipale : la stabilité des taux d'imposition pour la 11^{ème} année consécutive, la maîtrise des dépenses de fonctionnement, les investissements améliorant l'exercice des services au profit des vernolitains et la réaffirmation de la politique tarifaire solidaire et du soutien au CCAS et à la Caisse des écoles.

Le débat est alors ouvert.

Monsieur LAMRINI intervient pour indiquer qu'il s'est basé sur les documents reçus. Selon lui, la raison pour laquelle les recettes réelles de fonctionnement sont en baisse de 2% alors que les dépenses réelles sont stables est que la Ville est marquée par une atonie de ses bases fiscales qui la conduisent à voir les trois produits de ses trois taxes se tasser. Dans le même temps, la maîtrise de la masse salariale n'est pas assurée. Elle augmente entre 2019 et 2020 de 2.5 % et sur 4 ans de 10 %.

Par conséquent, l'épargne brute ne peut que se dégrader. Le taux d'épargne brut n'est plus que de 9.3 %, ce qui n'est pas rassurant pour la capacité de la commune à autofinancer ses investissements.

Il indique que nous inscrivons 1 800 000 € d'emprunt pour financer les dépenses d'investissement alors que nous remboursons que 1 158 000 €. La commune va donc s'endetter de 642 000 €.

Monsieur le Maire indique à Monsieur LAMRINI que les réponses à sa déclaration se trouvent dans la présentation du budget qui vient d'être déroulée.

Il indique que la prévision de produit des trois taxes pour 2020 s'établit de façon prudente à 6 962 000 €. La réalisation 2019 a été de 5 887 662 €, en 2018 de 5 798 048 € et en 2017 de 5 746 888 €. Au regard de ces chiffres, il est difficile de constater une baisse de ces produits.

Pour ce qui concerne, l'épargne brute, ou plus précisément, l'excédent brut de fonctionnement, celui-ci est estimé pour 2019 à 2 078 804 € alors qu'il a été réalisé à 1 861 824 € en 2018 contre 1 649 584 € en 2017 et 1 435 445 € en 2016, comme cela vient d'être présenté. La capacité d'autofinancement nette a suivi la même courbe positive : 810 836 € en 2016, 781 173 € en 2017, 1 088 886 € en 2018 et elle est estimée à 1 140 462 € en 2019.

Pour ce qui concerne la masse salariale, Monsieur le Maire indique que la prévision a été établie sur la base des réalisations 2019 appuyée sur les crédits ouverts au budget primitif abondé des décisions modificatives intervenues en fin d'année. Ainsi, la prévision 2020 à hauteur de 10 220 000 € est à comparer aux crédits ouverts en 2019 à hauteur de 10 151 800 €.

Pour ce qui concerne l'évolution de la masse salariale entre 2018 et 2019, elle a connu une évolution de 1 000 000 € suite à l'intégration du service Petite Enfance au budget de la Ville (+ 1.3 M€), de l'intégration des activités Enfance de l'ALEV (+ 0.3 M€) et du transfert de la piscine (-0.6 M€), soit une hausse nette de transfert de 1 000 000 €.

Cet accroissement s'est traduit par des évolutions de recettes, des services et compensant cet accroissement de masse salariale.

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'avoir une vision globale des finances municipales et de leur évolution au fil des ans et non une analyse portant sur quelques chiffres analysés à certains moments.

Monsieur LAMRINI dit maintenir sa déclaration.

Monsieur le Maire confirme les explications données.

Enfin, pour ce qui concerne l'emprunt 2020, il convient de distinguer l'emprunt nécessaire à couvrir le programme d'investissement de la Ville d'une part et le fond de concours apporté à l'Agglomération pour les travaux de réhabilitation et d'extension de la piscine sur laquelle la Ville s'est engagée.

Monsieur le Maire passe ensuite aux votes de l'ensemble des Budgets primitifs 2020.

Le Conseil municipal vote, à la majorité moins 2 abstentions et 1 contre, le budget primitif Ville présenté tant en recettes qu'en dépenses et tant sur la section de fonctionnement que sur l'investissement.

Il en est de même pour les budgets annexes de l'eau, celui de la ZA Bonsecours et celui de la ZAC Bois du Chapitre avec les mêmes votes.



Monsieur le Maire poursuit avec les **volumes d'emprunts 2020**.

Il indique qu'il a reçu une délégation du Conseil municipal pour réaliser les emprunts prévus au budget mais que le Conseil municipal doit en fixer le montant.

Il est proposé de fixer le montant à 1 800 000 € pour le budget principal de la Ville, à 93 025 € pour le budget de l'eau et 46 600 € sur le budget de la ZAC Bois du Chapitre

Monsieur le Maire précise que cette délégation est limitée dans le temps jusqu'au renouvellement municipal de mars.

Le Conseil municipal accepte, à la majorité, 2 abstentions et 1 contre, cette proposition.



Monsieur le Maire conclut avec le point relatif à l'**Appel à projets « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux »** et « **Dotation de Soutien à l'Investissement Local** ».

Il est proposé de déposer les dossiers afin de solliciter les subventions sur les thématiques suivantes :

Installation d'un visiophone, pose de films de mise en sécurité, réfection clôture	9 120, 30 €
Pose de films anti-chaleur	4 956,20 €
Travaux de réfection des cours d'école Louis Pergaud et Georges Brassens	Louis Pergaud : 171 300.00 € Georges Brassens : 43 100.00 €
Travaux de renforcement du réseau d'eau potable rue Pasteur Martin Luther King	150 100.00 €

Le Conseil municipal se prononce favorablement, à l'unanimité, sur les projets proposés.



Enfin, Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil les arrêtés qu'il a pris dans le cadre de sa délégation :

- ✓ Considérant qu'il est nécessaire de réviser annuellement les tarifs du crématorium, par application de la formule de révision définie au contrat de DSP, les tarifs déterminés sont approuvés à compter du 1^{er} janvier 2020 pour les diverses prestations du crématorium de Vernouillet,
- ✓ Avenant n°2 au marché concernant l'assurance « Véhicules à moteurs » passé avec la Société SMACL de NIORT (79) définissant la mise à jour de la flotte automobile communale,
- ✓ Contrat passé avec Camille LOGNON d'instant Animé de MONTESSON (78) pour deux prestations « Harry Potter avec sa cape d'invisibilité » et « l'arbre de Noël », à l'occasion de Rêves d'hiver 2019, le 7 décembre 2019,
- ✓ Contrat passé avec REAL PRODUCTIONS de PARIS (10^{ème}) pour un débat et une projection de Jacques Loeuille, réalisateur du film « Menaces en mers du Nord » à l'occasion du festival « écofilm », le 28 janvier 2020, à l'Agora,
- ✓ Contrat passé avec VIAVOX PRODUCTION de PARIS (20^{ème}) pour une représentation du spectacle de Paloma Pradal, le 7 février 2020, à l'Agora,
- ✓ Contrat passé avec Yann-Guirec Le Bars de COATASCORN (22) pour une initiation à la culture irlandaise, dans les collèges de Vernouillet, à l'occasion de la Saint Patrick, du 9 au 13 mars 2020,
- ✓ Contrat passé avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, pour son établissement « L'Atelier à spectacle » de VERNOUILLET (28) pour une séance du spectacle « Permis de reconstruire » de JM France, dans le cadre du Festival Jeune Public « Premiers arrivés », le 8 avril 2020,

- ✓ Contrat passé avec l'agence Tendance Floue de MONTREUIL (93) pour une exposition photographique « les mondes de l'école », d'Olivier Culmann et Mat Jacob, en qualité d'invités d'honneur du Snap In, du 27 mai au 12 juin 2020, à la Galerie de l'Agora.

La séance est close à 22 h 30.